

**MAIRIE DE  
BRISSY-HAMÉGICOURT**

**DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES RISQUES  
MAJEURS**

*Risques naturels et risques  
technologiques*

*Information  
Prévention  
Consignes de sécurité*

## ***LE RISQUE INONDATION***

**L'inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.

Elle peut se présenter sous divers aspects:

- un débordement de cours d'eau
- une rupture de digue du canal
- une remontée de nappe phréatique
- une stagnation des eaux pluviales
- un ruissellement en secteur urbain

Depuis les crues de 1985, 1993 et 1995, différentes mesures ont été prises:

- renforcement du réseau d'annonces des crues
- consolidation des digues
- travaux de curage et d'entretien des berges
- maîtrise de l'urbanisation par l'instauration du Plan de Prévention du Risque Inondation par débordement de l'Oise entre Vendeuil et Neuville approuvé le 31 décembre 2002 (consultable en mairie)

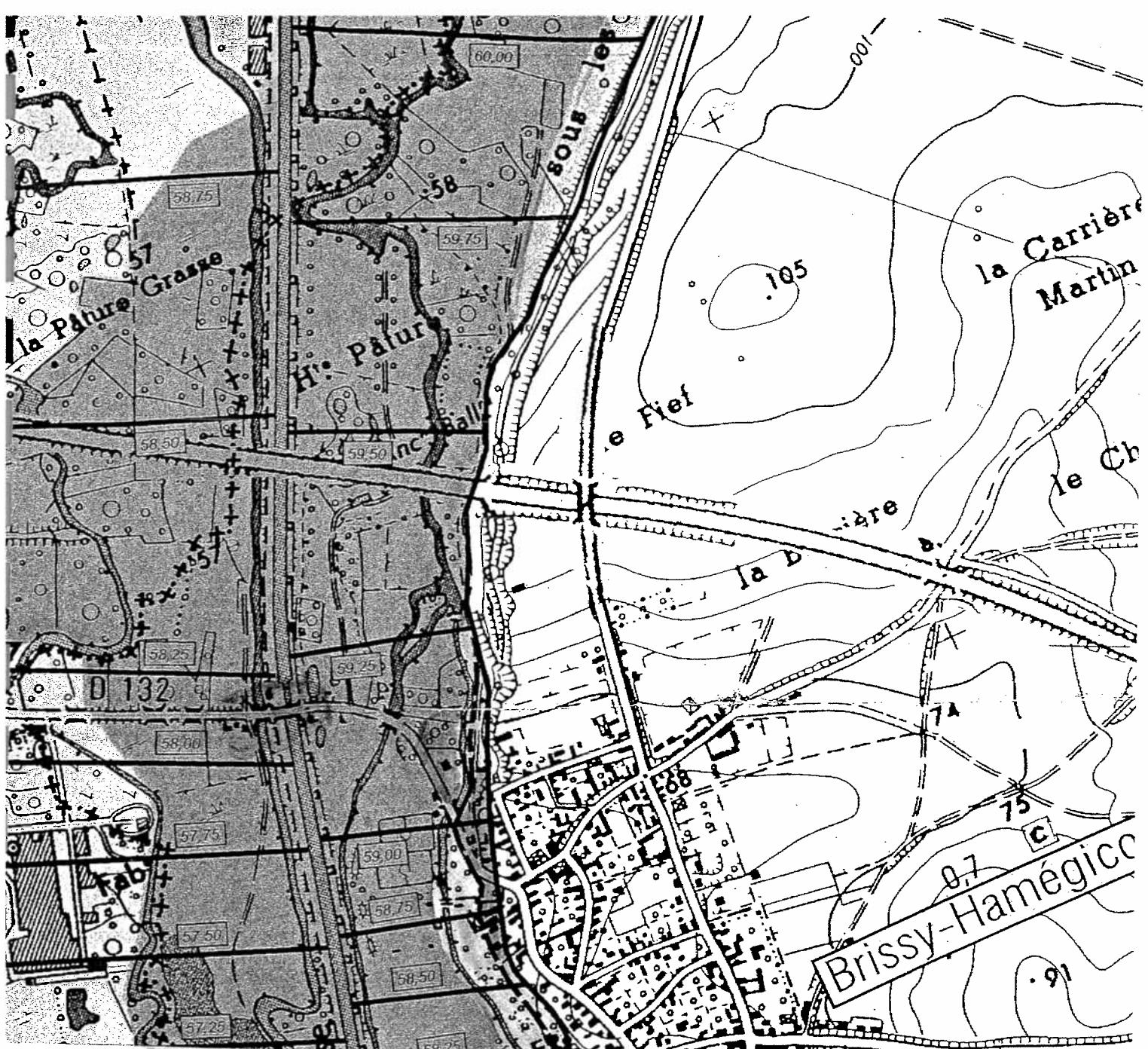
En cas de danger d'inondation, la Préfecture renseigne quotidiennement le maire sur l'évolution de la crue ainsi que la tendance pour les jours suivants.

La surveillance de la montée des eaux est faite par les Sapeurs-Pompiers et la D.D.E. Les relevés sont consultables sur Internet.

**ALERTE:** la population est informée par communiqués distribués dans les boîtes aux lettres et par téléphone pour les riverains des cours d'eau et agriculteurs.

### **QUE DOIT FAIRE LA POPULATION?**

<b>AVANT</b>	<b>PENDANT</b>	<b>APRES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fermer portes et fenêtres</li><li>▪ Couper le gaz et l'électricité</li><li>▪ Monter dans les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments</li><li>▪ Faire une réserve d'eau potable</li><li>▪ Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ S'informer de la montée des eaux:<ul style="list-style-type: none"><li>- mairie</li><li>- radio France Bleu Picardie 100.2 FM</li><li>- carte de vigilance des crues consultable sur: <a href="http://vigicrues.ecologie.gouv.fr">vigicrues.ecologie.gouv.fr</a> (la carte est actualisée au moins deux fois par jour avec évolution des crues, de leur intensité, des indications des conséquences et des conseils de comportement)</li></ul></li><li>▪ N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.</li></ul> <p><b>Dans tous les cas, ne vous engagez jamais à pied ou en voiture dans une zone inondée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aérer et désinfecter les pièces</li><li>▪ Chauffer dès que possible</li><li>▪ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche</li><li>▪ S'assurer que l'eau est potable</li><li>▪ Faire l'inventaire des dommages</li></ul>



Extrait du P.P.R.I.

# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION

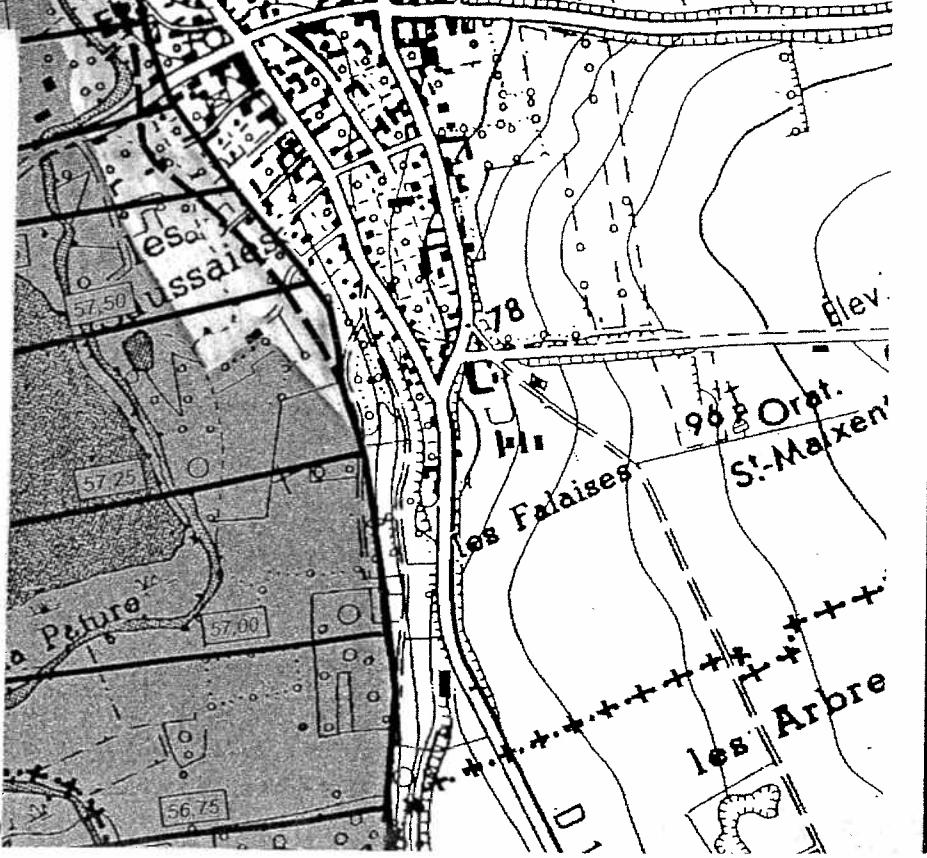
## mune de BRISSY-HAMÉGICOURT

## LÉGENDE

**zone rouge**  **zone bleu foncé**

### zone bleu clair

Echelle : 1/10 000



## ***LE RISQUE COULEES DE BOUE***

Une **coulée de boue** est le déplacement généralement brutal et imprévisible d'une couche superficielle de terre à la suite d'orages ou d'averses violentes.

### **QUE DOIT FAIRE LA POPULATION?**

AVANT	PENDANT	APRES
Informez vous sur les risques et les mesures de sauvegarde	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evacuez les lieux, ne revenez pas sur vos pas</li><li>▪ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evaluer les dégâts et les dangers</li><li>▪ Informez les autorités</li><li>▪ Mettez vous à la disposition des secours</li></ul>

## ***MEMENTO***

Mairie	03.23.07.84.39
C.C.V.O	03.23.66.73.17
Préfecture	03.23.21.82.82
Sous-préfecture	03.23.06.61.11
Gendarmerie	03.23.07.54.17
Sapeurs-pompiers	18
Police ou gendarmerie nationale	17
S.A.M.U	15
EDF (sécurité dépannage)	0.810.433.121
GDF (sécurité dépannage)	0.810.33.32.02
D.D.E	03.23.65.56.65